Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 9 (1864)

Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 1. Lausanne, 13 Janvier 1864. IXe Année

SOMMAIRE. — Substitution de l'inclinaison exprimée en pour mille, à la hausse en lignes, dans les tables de tir des pièces de campagne. — Extension du système des canons rayés *(fin)*. **— Procès-verbal de la réunion annuelle de la société des officiers de l'état-major et des armes spéciales. — Instruction sur les subsistances militaires** *(suite)*. **— Société militaire fédérale. — Bibliographie.**

SUBSTITUTION DE L'INCLINAISON EXPRIMÉE EN POUR MILLE, A LA HAUSSE EN LIGNES, DANS LES TABLES DE TIR DES PIÈCES DE CAMPAGNE.

I.

J'ai souvent été frappé de la confusion qui règne dans l'esprit de la plupart des officiers d'artillerie, au sujet des hausses à employer pour le tir de nos pièces de campagne. On les voit souvent dans un état de grande indécision, ne sachant, sans le secours des tables oubliées à la maison, quelle est la hausse la plus convenable pour un tir à une distance prescrite, avec un projectile déterminé.

Les sous-officiers et les soldats sont encore bien plus embarrassés lorsqu'on les fait exercer avec des pièces de différents calibres, et ils peuvent même se faire des idées tout-à-fait fausses sur la nature du tir avec chaque bouche à feu, s'ils ne réfléchissent pas que l'angle de mire naturel est tantôt plus grand, tantôt plus petit et tantôt nul. De là vient, par exemple, l'étonnement de quelques-uns, de ce qu'avec les pièces rayées, il faut employer des hausses relativement considérables.

Nos artilleurs ne sont pas tellement exercés au tir, que la routine puisse leur être d'une grande utilité, et, dans l'état actuel des choses, il n'existe pas de règle générale, pas de principe unique qui puisse leur servir de guide.

La comparaison des tables de tir donne une idée inexacte de l'élévation réelle, puisque les valeurs de l (longueur de la ligne de mire)